
7^h Floor, Frost Building South
7 Queen's Park Crescent
Toronto ON M7A 1Y7
Telephone: 416-325-0400
Facsimile: 416-325-0374

7^e étage, Édifice Frost Sud
7 Queen's Park Crescent
Toronto ON M7A 1Y7
Téléphone : 416-325-0400
Télécopieur : 416-325-0374

M. Carmine Nigro, président
Régie des alcools de l'Ontario
55, boul. Lakeshore
Toronto, Ontario MSE 1A4

Monsieur Nigro,

Alors que vous amorcez la planification de l'exercice 2021-2022, j'ai le plaisir de vous adresser la présente lettre, en votre qualité de président du conseil de la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO), pour vous communiquer les attentes à l'égard de la LCBO et l'orientation à lui donner au cours de la prochaine année. Conformément aux exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations, je vous fais part dans cette lettre de mes attentes concernant la LCBO pour l'exercice financier 2021-2022.

Les organismes de l'Ontario régis par un conseil d'administration sont des partenaires d'importance vitale dans la prestation de services d'excellente qualité à la population ontarienne. Le travail que vous-même et vos collègues membres du conseil faites en vue d'établir les buts, les objectifs et l'orientation stratégique de la LCBO assure l'acquittement du mandat de l'organisme, qui est de surveiller, d'assurer et d'autoriser la vente des boissons alcoolisées, de distribuer ces boissons de façon responsable et de verser ses bénéfices nets au Trésor. Il est important que cette orientation s'harmonise avec les priorités du gouvernement, le mandat, les politiques et directives clés de l'organisme et mes propres orientations, le cas échéant. Je vous remercie de votre empressement à servir la province.

Je m'attends à ce que tous les organismes, en tant qu'entités à part entière du gouvernement de l'Ontario, servent la population ontarienne au mieux de ses intérêts en faisant preuve d'efficacité et d'efficacités, de même qu'en optimisant l'utilisation qui est faite des ressources. Alors que les gens et les employeurs font face à d'immenses défis en raison de la COVID-19, cette exigence est plus importante que jamais. Je m'attends à ce que chacune de vos actions, décisions ou dépenses prenne en compte les intérêts des contribuables et des personnes que nous servons. Il s'agit notamment de ce qui suit :

1. Compétitivité, viabilité et gestion des dépenses

- Cerner et saisir les possibilités de générer des recettes, de mettre en application des pratiques innovantes et d'améliorer la durabilité des programmes.

- Cerner et saisir les occasions de réaliser des gains d'efficacité et des économies.
- Suivre l'orientation applicable concernant la centralisation de la chaîne d'approvisionnement, les mesures provisoires relatives aux biens immobiliers et les critères pour l'emplacement des bureaux de l'organisme.

2. **Transparence et responsabilisation**

- Respecter les directives et politiques du gouvernement applicables et rédiger les rapports dans un esprit de responsabilisation et transparence.
- Se conformer aux exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations et répondre aux conclusions des vérifications, le cas échéant.
- Déterminer les compétences, connaissances et expériences nécessaires pour soutenir le conseil d'administration dans ses fonctions de gouvernance et de responsabilisation.

3. **Gestion du risque**

- Déceler, évaluer et atténuer les risques, notamment grâce à la planification et aux interventions liées aux situations d'urgence, comme la COVID-19.

4. **Gestion des effectifs**

- Optimiser les effectifs de l'organisme pour réaliser de façon efficace et efficiente les priorités du gouvernement, tout en améliorant les normes relatives au service à la clientèle.
- Rationaliser les fonctions administratives pour faire en sorte que toutes les ressources disponibles soient redirigées vers les services de première ligne critiques dont dépend la population ontarienne.

5. **Collecte de données**

- Améliorer la façon dont l'organisme utilise les données aux fins de la prise de décision, du partage de l'information et de la production de rapports, notamment en recourant à des solutions existantes ou inédites pour préparer des rapports fondés sur les résultats et améliorer la prestation de services.
- Appuyer la transparence et le partage de données avec le ministère, s'il y a lieu.

6. **Prestation numérique et service à la clientèle**

- Examiner et mettre en œuvre des stratégies de modernisation numérique en vue de la prestation des services en ligne, et continuer de respecter et de surpasser les normes de service à la clientèle durant la transition.
- Utiliser un éventail d'approches ou d'outils pour assurer la prestation de services dans toutes les situations, y compris la COVID-19.

Outre ces priorités à l'échelle gouvernementale, je m'attends à ce que la LCBO se consacre aux tâches suivantes :

- Contribuer à créer un Ontario plus durable en faisant la promotion des produits ontariens dans le cadre d'initiatives de marketing et de marchandisage collaboratives en succursale et en ligne.
- Appuyer l'Examen de la vente d'alcool, y compris la mise en œuvre des changements à apporter à la suite de l'examen.
- Élaborer un modèle d'affaires à long terme qui prend en compte les occasions de modernisation du marché pour s'assurer que la LCBO demeure concurrentielle et dynamique.
- Veiller à ce que la stratégie d'emploi et de rémunération de la LCBO soit conforme au cadre plus général mis en place par le gouvernement.
- Mettre en œuvre les stratégies de réduction des coûts associées au déménagement du siège social de la LCBO à Toronto.

- Proposer des solutions aux difficultés auxquelles font face les consommateurs, les employés et les entreprises en raison de la pandémie de COVID-19.
- Examiner les possibilités de réduction du fardeau administratif et y donner suite.
- Contribuer à l'atteinte des objectifs financiers et sociaux de la LCBO et du gouvernement en ce qui a trait à la surveillance et à la vente de l'alcool, y compris collaborer avec les partenaires pour soutenir la responsabilité sociale en matière de consommation d'alcool.
- Respecter les directives et politiques relatives à la gestion des dépenses et à la rémunération des dirigeants.

Grâce à ces mesures, nous pouvons nous assurer que la LCBO continue à remplir son mandat.

Je vous remercie, ainsi que vos collègues membres du conseil, de votre soutien continu et de vos précieuses contributions. Si vous avez des questions ou des préoccupations, veuillez communiquer par courriel avec Erin McGinn, sous-ministre adjointe, à erin.mcginn@ontario.ca.

Veuillez agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le ministre des Finances,

Rod Phillips

c. c. George Soleas, président-directeur général, Régie des alcools de l'Ontario
Greg Orencsak, sous-ministre, ministère des Finances
Nancy Mudrinic, sous-ministre adjointe, ministère des Finances

